

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 10 AVRIL 2003 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**18 h COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 *Objet de la réunion : Questions de personnel***

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs, daté du 28 mars 2003, et accompagné de pièces jointes, au sujet du plan d'accessibilité du Transit du Grand Sudbury.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- Présentation par le conseiller M. Petryna
 - M^{me} Elizabeth Lounsbury, vice-présidente, Comité consultatif sur l'accessibilité
- {PRÉSENTATION DE DIAPPOSITIVES}**

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 9 AVRIL 2003

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 8 AVRIL 2003

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à 10 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 48, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

- C-2 Rapport n° 15, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 9 avril 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}

- C-3 Rapport n° 15, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 8 avril 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du xx

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-5 Rapport n° 16, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury du 21 février 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de l'Office de protection de la nature du district du nickel du 19 mars 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil des services policiers du Grand Sudbury du 12 février 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société de logement du Grand Sudbury du 25 février 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-9 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société de logement du Grand Sudbury du 27 février 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 2 avril 2003, au sujet d'une dispense au règlement contre le bruit - autoroute 17 d'une distance de 1,3 km à l'est de la r.m. 55 à Lively, à l'est de l'autoroute 69.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

- 2003-64 3RD UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE UNE PARTIE DE LA RÉSERVE ROUTIÈRE DE MOOSE LAKE SHORE MENANT À LA FALCONBRIDGE LTD.
- 2003-81A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL LE 10 AVRIL 2003
- 2003-82A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce changement permet d'ajouter certaines personnes à titre de greffiers adjoints/délivreurs de permis au Centre de services aux citoyens à la Place Tom Davies et à la bibliothèque municipale Mackenzie)

- 2003-83 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DU MOYEN NORD POUR LA COORDINATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES, POUR L'ACHAT DE SERVICES D'ÉVALUATION EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION ET DE SERVICES D'AIGUILLAGE.

Résolution 2002-617 du Conseil

(Ce règlement autorise la signature d'une entente pour l'achat de services d'évaluation en matière d'alphabétisation et de services d'aiguillage.)

- 2003-84G 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-331G, ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY CONCERNANT LA CUEILLETTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement modifie le règlement sur la gestion des déchets de la Ville pour incorporer des initiatives budgétaires approuvées par le Conseil.)

- 2003-85A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE ENTENTE AVEC LA *SUDBURY YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION* POUR MENER À BIEN UN PROGRAMME D'AIDE COMMUNAUTAIRE.

Résolution 2002-617 du Conseil

(Ce règlement autorise la signature d'une entente pour l'achat de services d'évaluation en matière d'alphabétisation et de services d'aiguillage.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-86Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS

Recommandation 2002-78 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer le code «R1,D18 », résidentiel individuel et permettre la création de deux lots résidentiels sur lesquels 12 habitations isolées doivent être construites. Ces terrains sont assujettis aux demandes de consentement concurrentes B0075 et B0076/2002 - 1232228 Ontario Inc., croissant Norman, Val Thérèse.)

2003-87T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÈGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement ajoute un stationnement au lot situé au 199, rue Larch)

2003-88A UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE EN CE QUI CONCERNE UN PONCEAU DE ROUTE

Réunion du Comité des priorités du 9 avril 2003.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

{AUCUNE}

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 2 avril 2003, au sujet de la préparation visant l'achat d'un clarificateur, usine de traitement des eaux usées de Sudbury,.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 9 avril 2003, au sujet de la sélection d'une société d'experts-conseils : Étude sur l'optimisation des déchets.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

- R-3 **Présentée par le conseiller Bradley:**

ATTENDU QU'après avoir rempli des fonctions de bureau de poste pendant 13 ans, la Caisse Populaire Dowling a décidé de ne pas renouveler son engagement avec la Société canadienne des postes;

ET QUE l'entrepreneur actuel a décidé, après deux mois, de ne pas continuer d'offrir les services postaux à la communauté de Dowling;

ET QUE Postes Canada devra trouver un autre entrepreneur postal, sinon aucun service postal ne sera plus offert à la communauté de Dowling;

ET QUE par l'entremise d'une pétition datée du 26 mars 2003, environ 800 résidents de la communauté de Dowling ont demandé qu'un bureau de poste offrant tous les services soit établi à Dowling;

ET QUE l'achat de timbres, l'envoi de courrier, l'encaissement d'indemnités et le paiement de factures constituent les services dont la clientèle d'un bureau de poste se prévaut le plus souvent et qu'elle apprécie le mieux;

ET QU'un bureau de poste représente un service communautaire accessible et que par conséquent la perte d'un tel service aura des répercussions considérables sur la communauté de Dowling;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande, par la présente, à l'honorable David M. Collenette, ministre des Transports et ministre responsable de la Société canadienne des postes d'établir un bureau de poste autonome pour la communauté de Dowling;

ET QUE des copies de cette résolution seront transmises à M. Raymond Bonin, député (Nickel Belt) et à M. Michel Tremblay, ombudsman à Postes Canada.

R-4 **Présentée par le conseiller Kilgour :**

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2003, Air Canada a demandé la protection contre ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, en raison de sa dette estimée à 13 milliards de dollars canadiens;

ET QUE Air Canada fournit un service de transports aériens régional et national intégré et qu'il s'agit du seul transporteur aérien au Canada offrant un vaste réseau de vols internationaux, ce qui en fait une entreprise essentielle à l'infrastructure de transport de ce pays;

ET QUE Air Canada doit actuellement aux autorités aéroportuaires locales plus de 80 millions de dollars en frais divers, y compris des sommes recueillies à titre de frais d'améliorations d'infrastructures aéroportuaires;

ET QUE tous les aéroports canadiens, y compris celui de Sudbury, seront lésés advenant le cas que Air Canada soit incapable de payer les factures en souffrance concernant les redevances d'atterrissement, les redevances générales d'aérogare, les redevances supplémentaires, les taxes de stationnement applicables aux aéronefs, les coûts de location d'aéroport ainsi que les redevances et les frais semblables;

ET QUE les comités clés à la fois au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis ont voté en faveur d'une solution sous la forme d'une somme de 3,5 milliards de dollars US destinée à venir en aide aux entreprises américaines de transport aérien;

ET QUE le Projet de loi C-27 (*Act respecting airport authorities and other airport operators and amending other Acts*), qui a été présenté à la Chambre des communes le 20 mars 2003, ajouterait, s'il était adopté sous sa forme actuelle, au fardeau financier des autorités aéroportuaires locales, ce qui pourrait entraîner une réduction des services pour des villes comme le Grand Sudbury;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande au gouvernement du Canada de jouer un rôle prépondérant dans la restructuration d'Air Canada en procurant une assistance financière transitoire, en veillant notamment à ce que toutes les autorités aéroportuaires locales reçoivent un paiement intégral pour toutes les factures en souffrance, de façon à assurer leur stabilité financière et leur rentabilité.

ET QUE le gouvernement du Canada retire immédiatement le projet de loi C-27 (*Act respecting airport authorities and other airport operators and amending other Acts*) jusqu'à ce que la question de l'avenir financier d'Air Canada ait été résolue;

ET QUE des copies de cette résolution seront transmises au très honorable

Jean Chrétien, premier ministre du Canada, à l'honorable David Collenette, ministre des Transports, à l'honorable Andy Mitchell, secrétaire d'État (Développement rural) et ministre responsable de l'Initiative fédérale du développement économique pour le Nord de l'Ontario, au Conseil des aéroports du Canada, à l'Association du transport aérien du Canada, à l'Association canadienne des agents de voyage, à l'Association de l'industrie touristique du Canada, à la Fédération canadienne des municipalités et à tous les députés fédéraux.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2003-04-04

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL